

# LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE 2026-2027

## Engagement

### RÈGLES

- Je suis ponctuel et assidu à tous mes cours ;
- Je suis prêt à travailler au son de la 2<sup>e</sup> cloche ;
- J'apporte le matériel nécessaire pour chaque discipline (cahiers et vêtements adéquats pour l'éducation physique).

### JUSTIFICATIONS

- Pour être fier de mes accomplissements ;
- Pour être disposé à apprendre et favoriser ma réussite ;
- Pour développer mon sens de l'organisation.

- En conformité avec la directive ministérielle : L'usage du téléphone cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels est interdit du début des cours à la fin des cours, y compris durant les pauses et le dîner, tant à l'intérieur de l'école que sur les terrains de l'établissement.

*Certaines exceptions demeurent pour des raisons pédagogiques, de santé ou pour des besoins particuliers.*

## CONSÉQUENCES POSSIBLES

### Retards non motivés (par étape)

- Trois retards = avertissement et communication aux parents ;
- Quatre et Cinq retards = une retenue midi, rencontre tuteur (ou personne désignée selon le niveau) et communication aux parents ;
- Six retards et + diverses options de conséquences.

Un retard de + 20 minutes = Une absence

### Absences non motivées (par étape)

- Une absence = avertissement + communication aux parents ;
- Deux absences = une retenue midi + communication aux parents ;
- Trois absences = deux retenues midi + communication aux parents ;
- + de Trois absences = suspension interne (ou diverses options de conséquences) et rencontre avec les parents.

Une à quatre périodes dans la même journée = Une absence

Après la cloche : l'élève doit avoir une pièce justificative afin de motiver son retard. En l'absence de cette pièce, c'est la responsabilité de l'élève de fournir une justification de son retard après son cours.

### Oubli de matériel

- Un à deux oublis = Avertissement (s) de l'enseignant ;
- + de deux oublis = Communication aux parents.

## IMPORTANT

Toute absence doit être justifiée par les parents DANS UN DÉLAI DE 24 HEURES:

- Par Mozaik ;
- Par téléphone 418-337-6721, poste 1 ;
- Par courriel à [eslj@csssportneuf.gouv.qc.ca](mailto:eslj@csssportneuf.gouv.qc.ca)

Aucune justification ne sera acceptée si l'élève absent de son cours se trouve sur le terrain de l'établissement.

### L'usage du téléphone cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles

- Un avertissement = L'appareil sera immédiatement confisqué et pourra être récupéré par l'élève au secrétariat à la fin de la journée ;
- + de deux avertissements = Le parent ou le tuteur légal devra se présenter au secrétariat de l'école afin de récupérer l'appareil.

### Lors d'un départ en cours de journée

- L'élève doit aviser la réception de l'école.

# Collaboration

## RÈGLES

- Je m'identifie lorsqu'on me le demande ;
- J'aide à créer un climat de classe propice à l'apprentissage ;
- J'adopte les règles de classe établies par mon enseignant ;
- Je laisse mon sac à dos, mon sac de sport et mon manteau dans mon casier.

## JUSTIFICATIONS

- Pour favoriser le bien-être et l'épanouissement de tous ;
- Pour participer activement au bon climat scolaire ;
- Pour tenir compte des forces et des besoins de chacun ;
- Pour conserver les espaces de travail accessibles et sécuritaires.

## CONSÉQUENCES POSSIBLES

### Non-respect des consignes données par les membres du personnel

- Avertissement ;
- Retrait de classe ou du local (vers le PASS) ;
- Suspension interne ou externe.

# Respect

## RÈGLES

- Je suis respectueux envers mes pairs et les membres du personnel en m'exprimant avec calme, courtoisie et politesse dans toutes les formes de communication. Je vouvoie le personnel de l'école et j'utilise le titre de « madame » ou « monsieur » pour m'adresser à celui-ci ;
- Je respecte les interdictions\* en lien avec les boissons énergisantes, les drogues, l'alcool, le vapotage, le tabagisme et les articles servant à la consommation ;
- Je conserve une attitude positive, d'ouverture, sécuritaire et pacifique ;
- Je fais un usage approprié et autorisé des lieux et du matériel ;
- Je respecte le code d'éthique numérique ;
- Je porte des vêtements, des objets ou des accessoires appropriés et conformes aux directives dans le respect des valeurs véhiculées par l'école (code vestimentaire) ;
- Le nombril, le haut des cuisses, le demi-dos, le fessier et le buste sont couverts avec un tissu opaque ;
- La casquette, le chapeau, la tuque ou le foulard sur la tête sont autorisés uniquement dans les couloirs, la cafétéria et sur le terrain de l'école ;
- Je respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école en respectant les règles sur la diffusion de la voix ou de l'image ;
- Voir l'annexe 1 Lois et réglementation (LDAS) du Québec.

## JUSTIFICATIONS

- Pour développer des relations interpersonnelles positives ;
- Pour adopter de saines habitudes de vie ;
- Pour protéger l'environnement et maintenir l'école propre ;
- Pour maintenir un climat agréable et sécuritaire ;
- Pour avoir une image positive de moi-même et des autres.

## CONSÉQUENCES POSSIBLES

### Matériel endommagé ou perdu

- Le matériel endommagé ou perdu doit être remplacé ou réparé à la charge de l'élève qui en avait la responsabilité.

### Non-respect du code vestimentaire

- L'élève doit changer ses vêtements ou retirer ses accessoires. Prêt de vêtement de remplacement au besoin.

## Vandalisme et vol

Diverses conséquences possibles :

- Retrait ;
- Réparation par l'élève (travaux communautaires, factures, ou autres) ;
- Suspension.

\* Selon la gravité et le contexte :

- Une plainte peut être déposée à la Sûreté du Québec.

## Manque de respect, impolitesse grave ou menace

Diverses conséquences possibles :

- Avertissement et retrait ;
- Suspension interne et geste de réparation ;
- Suspension externe et geste de réparation.

\* Selon la gravité et le contexte :

- Une plainte peut être déposée à la Sûreté du Québec ;
- Un transfert d'établissement pourrait être demandé.

## Intimidation, violence, taxage et cyberintimidation

Diverses conséquences possibles :

- Arrêt d'agir immédiat ;
- Rencontre avec la direction ou la personne pivot et communication aux parents.

## Consommation, possession ou vente de substances psychoactives

Diverses conséquences possibles :

- Arrêt d'agir immédiat ;
- Rencontre avec la direction ou la personne pivot et communication aux parents.

Consulter en tout temps le plan de lutte à la violence et l'intimidation sur le site de l'école.

\* Selon la gravité et le contexte :

- Geste de réparation ;
- Confiscation ;
- De l'avertissement écrit jusqu' à la suspension ;
- Communication aux parents en tout temps ;
- Référence.

## Application de trajectoire d'intervention pour :

- Traitement d'un événement d'intimidation et de violence ;
- Protocole d'intervention en matière de substances psychoactives. (Voir pages suivantes)

## *Important*

\* L'élève est responsable de barrer son casier et ne doit pas le partager.

- Les casiers et le matériel prêté mis à la disposition de l'élève doivent être utilisés au bon usage.

- Le présent règlement s'applique en tout temps (jours de classe, jours d'examen, voyages, journées d'activités, sport scolaire, visites, transport scolaire etc.).
- On entend par ÉCOLE le lieu physique (bâtiment et terrain qui l'entoure) et tout autre endroit où se déroule une activité sous la responsabilité de l'école (voyages, journées d'activités, sport scolaire, visites, transport scolaire, etc.).
- Exceptionnellement, le présent règlement pourrait être modifié pendant l'année scolaire, et ce sans préavis. Dans une telle situation, le règlement serait présenté au Conseil d'établissement pour approbation. Le personnel, les élèves et leurs parents en seraient avisés.